



NATIONS UNIES  
CONSEIL  
DE SECURITE



Distr.  
GENERALE  
S/8875  
29 octobre 1968  
FRANCAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS

LETTRE DATEE DU 29 OCTOBRE 1968, ADRESSEE AU PRESIDENT DU CONSEIL DE  
SECURITE PAR LE REPRESENTANT PERMANENT D'ISRAEL

D'ordre de mon gouvernement, j'ai l'honneur de me référer aux deux lettres que je vous ai adressées, le 26 octobre 1968 (S/8868, S/8869), au sujet de l'attaque qui a été dirigée ce jour-là contre les forces israéliennes sur la rive orientale du canal de Suez.

Dans un rapport publié le 28 octobre 1968, l'agence officielle d'informations algérienne a annoncé que les forces algériennes stationnées dans la zone du canal de Suez avaient pris part à la bataille dirigée contre Israël, qui s'est déroulée dans cette zone le 26 octobre. Le rapport ajoutait que ces forces n'avaient subi aucune perte.

Ce renseignement est d'autant plus grave que le Gouvernement algérien, malgré sa participation aux hostilités de juin 1967, a persisté à ne tenir aucun compte de la résolution du Conseil de sécurité sur le cessez-le-feu et que ce gouvernement continue, de son propre aveu, à prendre une part active aux opérations militaires dirigées contre Israël.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document du Conseil de sécurité.

Veuillez agréer, etc.

Le Représentant permanent d'Israël  
auprès de l'Organisation des  
Nations Unies,

(Signé) Yosef TEKOAH

